

- 1 - Le comte HUGUES III qui a épousé Isabelle, héritière de Raimond de ROQUEFEUIL, de Creissels et de Cornus, et de Delphine de TURENNE, récompensa HUGUES, son cousin germain, fils de HUGUES II (c. à d. HUGUES III), comte de Rodez, et lui donna quelques terres, en considération de ce qu'il s'était saisi dudit comté.

HUGUES III, mort en 1196, laissa quatre fils, au préjudice desquels le Comté de Rodez passa d'abord à Guillaume, leur oncle paternel, ensuite à Gui d'AUVERGNE, et enfin à HENRI Ier, aussi leur oncle paternel, qui fut père de HUGUES IV.

- 2 - En 1227, JEAN, l'un de ses quatre fils, voulant entrer dans l'état ecclésiastique, donna, de l'avis de son frère BERNARD, ses droits sur Rodez et les autres biens qu'il tenait aussi de son père à ses frères HUGUES et RICHARD.

- 3 - D'autres droits sur le Comté de Rodez s'étant ouverts en faveur de JEAN comme successeur ou co-successeur d'un de ses frères, il les donna, partie à son frère RICHARD, partie au comte de Rodez, HUGUES IV, son cousin germain.

- 4 - En 1242, HUGUES de Rodez, frère de JEAN, reçut du comte HUGUES IV, son cousin germain, la terre du Pouget, sans doute en échange des droits qu'il avait lui-même sur le Comté de Rodez.

- 5 - M HUGUES de Rodez dut se prêter d'autant plus volontiers à cet échange qu'en 1229 il y avait eu un pacte de famille, garanti par le comte de Rodez, pour exclure les filles de leur succession.

Ce HUGUES de Rodez, qui vit ainsi passer à une branche cadette de sa famille le comté qui aurait dû lui appartenir à lui-même, eut-il des enfants? On ne peut guère douter qu'il n'ait été marié; il existe du moins un acte, du 6 des calendes de novembre 1262, portant qu'il fut fait un échange entre MARSABILIE, épouse de HUGUES de Rodez, chevalier, et Guillaume del CUIN et Peyronnelle YRIELLA, sa femme. D'un autre côté, le comte de Rodez, HUGUES IV, quand il fit son testament en 1271, appela à sa succession son fils et sa postérité, ses filles et leurs descendants, et, à leur défaut, HENRI, seigneur de BENAVENT, son parent paternel, (consanguineus).

Il est prouvé, par une foule d'actes authentiques, que ce HENRI, seigneur de BENAVENT, chevalier, vécut à la Cour des comtes de Rodez de 1262 à 1298, et qu'il y occupait le rang le plus distingué. Peut-on le regarder comme fils de HUGUES de Rodez?

(1) - On trouve, aux archives d'Aubrac, un acte de 1248 mentionnant Marthe de BENAVENT et HENRI son fils. Marthe de BENAVENT aurait-elle épousé HUGUES de Rodez? Dans ce cas, celui-ci aurait été marié deux fois.

(2) - Bosc a pu être induit en erreur par le P. Anselme, qui, (Histoire des Grands officiers, tome III page 698) dit que HUGUES, installé comte, du vivant de son père, et mort avant lui, laissa quatre fils qui ne lui succédèrent point et dont l'aîné fut HENRI, seigneur de BENAVENT. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le P. Anselme, cite à la fin de son article des comtes de Rodez, l'Abrégé historique et généalogique imprimé à Rodez en 1682, et que c'est lui, (P. Anselme) qui a ajouté ces mots: et dont l'aîné fut HENRI, seigneur de BENAVENT, ainsi que la phrase suivante qu'on ne trouve point dans l'Abrégé. Cette assertion ne peut donc, sous aucun rapport former autorité.

BERNARD, baron de BENAVENT, fils de HENRI, circonstance qu'il rappelle dans son testament fait en 1351, donna par ce même testament, sa terre de BENAVENT au comte JEAN IER (de la maison d'ARNAGNAC), avec cette clause qu'elle ne pourrait jamais être séparée du Comté de Rodez; et Bosc, en parlant de cette donation, dit que le comte JEAN fit rentrer dans le domaine du Comté de Rodez la baronnie de BENAVENT, qui en avait été démembrée 150 ans auparavant, en faveur de HENRI de Rodez, fils du comte HUGUES III.

Si cette assertion était exacte, nul doute qu'il ne fallût voir dans HENRI de BENAVENT un descendant des comtes de Rodez, de la première race mais il y a plusieurs difficultés à résoudre.

1 - Le comte HUGUES III n'eut point de fils appelé HENRI; c'est ce que prouvent les actes de 1227 et 1229, Bonal, Baluze etc...: HENRI de BENAVENT était au plus son petit-fils. Ainsi, il y a, dans l'assertion de Bosc, erreur, ou pour le nom du fils du comte Hugues III, ou pour la qualification par laquelle cet écrivain désigne le donataire de BENAVENT.

2 - Il y a encore erreur pour la date que Bosc fixe pour la donation de cette terre. Ce don se rapporte, suivant lui, à l'an 1203; or, il n'est nullement vraisemblable qu'il ait eu lieu à cette époque, c'est-à-dire sept ans après la mort de HUGUES III. Outre que le donataire eût été bien jeune, il faut songer que Guillaume était alors comte de Rodez et qu'il ne fit rien pour les fils de son frère, quoiqu'il les eût dépouillés. Ce n'est que HENRI Ier et HUGUES IV qui les dédommagèrent plus tard par le don de quelques terres.

3 - Enfin, Bosc mérite peu de confiance, parce que c'est un auteur entièrement dépourvu de critique, et il ne pourrait faire autorité qu'autant qu'il rapporterait l'acte de donation de la terre de BENAVENT en faveur d'un fils ou d'un petit-fils du comte HUGUES III, et il se borne à une assertion dénuée de toute preuve.

Voici cependant ce qu'on peut dire en faveur de cette opinion.

En 1208, le fief de BENAVENT était une dépendance du Comté de Rodez. Il résulte, en effet d'un acte rapporté par Justel et cité dans l'Abrégé historique des comtes de Rodez, que Gui d'Auvergne, héritier du comte Guillaume, disposa, cette année, du Comté de Rodez en faveur d'une de ses filles qu'il devait marier à RAYMOND de TOULOUSE, fils du comte RAYMOND VI, et qu'il se réserva les fiefs de BENAVENT et de CHANTRENS, (CANTOIN). De là il paraît résulter que si, après cette époque, ce fief appartint à d'autres qu'aux comtes de Rodez, ce ne put être que de leur gré et avec leur consentement.

Mais, d'un autre côté, l'on trouve en Rouergue, antérieurement et postérieurement à 1208, une maison de BENAVENT. ETIENNE de BENAVENT assista, en 1180, à un accord passé auprès du château de Capdenac, entre le comte de Toulouse, RAYMOND V, et l'abbé d'Aurillac; il fit en 1189, une donation à l'abbaye de Bonneval. Pierre de BENAVENT assista, en 1230, avec le comte de Rodez HUGUES IV à la donation qui fut faite, par les habitants de Marseille, de la vicomté de leur ville au comte de Toulouse, RAYMOND VII. Il existait, en 1240 un BERNARD de BENAVENT qui eut pour fils P. de BENAVENT. HENRI de BENAVENT pouvait bien appartenir à la maison qui portait le nom de la seigneurie qu'il possédait lui-même. BERNARD de BENAVENT, fils de HENRI, n'avait même que la moitié de cette terre; l'autre moitié appartenait, du moins en 1353, à ASTORG d'ORLHAC, seigneur de THENIERES, de qui relevait la partie que possédait BERNARD de BENAVENT. (Hommage de Bernard de Bénévent à Astorg d'Orlhac, en 1353. Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.) On trouve il est vrai, dans quelques manuscrits, que le comte HENRI Ier, père de HUGUES IV, avait épousé Alaysette de BENAVENT, laquelle avait pu lui apporter en dot partie de la terre de ce nom; mais cette opinion discutée s'est évanouie. HENRI Ier épousa Algayette de SCORAILLE, dont il était le mari avant 1212; il ne peut s'élever à ce sujet la moindre difficulté. L'existence de la maison de BENAVENT en Rouergue, en 1180 et 1240, n'est pas moins incontestable, et pour dire avec certitude que HENRI de BENAVENT n'appartenait point à cette maison, il faudrait prouver, ou l'extinction de celle-ci, ou que HENRI avait une origine différente.

On peut conclure de là, ce me semble, qu'il n'est nullement prouvé que HUGUES de Rodez, fils du comte HUGUES III, ait eu des enfants; et pour HENRI de BENAVENT, si l'on ne peut pas révoquer en doute, d'après le testament de HUGUES IV, qu'il ne fût parent paternel de ce comte, on peut encore moins établir autrement que par le testament de ce dernier qu'il eût la même origine que lui. La vraisemblance et la tradition viennent cependant à l'appui de la prétention qu'à la maison de BENAVENT d'être issue de la première race des comtes de Rodez. Mais l'opinion qui a été mise en avant

dans le Nobiliaire de Saint-Alais, qu'elle vient de HENRI Ier, comte de Rodez, mort en 1222, par Guillaume de BENAVENT, son second fils, n'a nul fondement. GUILLAUME de BENAVENT, souche de ceux qui existent aujourd'hui, et BERNARD de BENAVENT, son frère, étaient fils, non point de HENRI, comte de Rodez, mais de HENRI de BENAVENT. Ce qui prouve qu'ils n'étaient pas fils du comte de Rodez HENRI Ier, c'est que, 1° celui-ci, dans son testament, qu'il fit en 1219, en partant pour la Terre Sainte où il mourut, ne parle que de ses deux fils, HUGUES, comte après lui, et GUIBERT, et de sa fille GUISE; 2° si BERNARD de BENAVENT eût été fils du comte HENRI Ier, il serait né en 1220 au plus tard, et comme il rendit hommage à ASTORG d'ORLHAC en 1353, il faudrait qu'il eût vécu au moins 133 ans.

D'autre part, le Nobiliaire ne fait aucune mention de HENRI de BENAVENT, à qui le comté de Rodez fut substitué en 1274, qui forme, par conséquent, le lien entre les comtes de Rodez et la maison de BENAVENT, et qui possédait la terre de ce nom qu'il transmet à sa postérité.